

PLAN DE GESTION MULTIFONCTIONNEL
DE LA FORÊT DE SOIGNES

AVIS DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT

31 mai 2018

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
Commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels [ici](#)
www.crd-goc.brussels [ici](#)

Vu la demande d'avis sollicitée par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur l'avant-projet de Plan de Gestion multifonctionnel de la Forêt de Soignes reçue en date du 30 mars 2018 ;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 mars 2010, relatif à la Commission régionale de développement ;

Après avoir entendu le représentant du Cabinet de la Ministre-Céline FREMAULT;

La Commission émet en date 31 mai 2018, l'avis suivant :

La Commission apprécie l'excellent travail réalisé dans ce plan de gestion de la Forêt de Soignes, tant sur le fond que sur la forme.

Elle apporte cependant les quelques remarques suivantes :

1. Gestion globale et vision de développement du territoire

Lecture métropolitaine

La Commission estime que ce projet de plan de gestion à l'approche très professionnelle et technique gagnerait à s'inscrire dans une vision de développement du territoire plus générale.

Même si par endroit des écoducs facilitent le passage de la faune d'une région à l'autre, il manque, selon elle, une lecture métropolitaine de la gestion qui inclue la structure écosystémique au niveau de la Région et fasse donc référence au maillage vert et bleu en complétant ces réseaux, de même qu'au « metropolitan landscape » (par exemple en incluant les autres grands bois et domaines comme le bois de Halle, la vallée de la Pede, etc...).

A cet effet, la Commission, recommande que les propositions émises dans le Projet de PRDD illustrées par la Carte 3 : " Maillage Vert et bleu », ainsi que dans le « Cahier des Cartes » p. 13 « Maillage Vert 1 » et p. 14 « Maillage Vert 2 » soient prises en compte dans ce Plan de Gestion.

De la même manière, la Commission trouverait intéressant que le plan de gestion prenne mieux en compte la promenade verte autour de Bruxelles, comme « ligne verte » à développer en fonction des circonstances et qui fasse le lien avec les sites potentiels où pourraient être développées d'autres activités en les localisant.

Bois de la Cambre

La Commission se félicite d'apprendre que les trois régions ont été impliquées dans l'élaboration de ce plan de gestion. Elle s'interroge, par contre, sur le fait que le Bois de la Cambre n'y soit pas intégré. Le Bois de la Cambre est en effet une prolongation de la Forêt de Soignes et fait partie

d'un même écosystème. Il s'agit de l'intégrer dans une vision globale, malgré une gestion différenciée du fait de ses différents usages.

Elle pense qu'il serait logique, à terme, d'en confier la gestion à Bruxelles Environnement.

Abords de la Forêt

Le pourtour de la forêt est un espace sensible et une interface entre ville et forêt.

Trop souvent, ces « zones tampons » ne renvoient pas une image positive de la forêt. Or, ces espaces, tels que définis au PRAS, méritent une réflexion au niveau de leur gestion, comme transition entre espace boisé et bâti.

La Commission suggère que le plan de gestion intègre ces zones « non aedificandi » dans sa vision. Ainsi, une réglementation et un accord entre les différents intervenants dans la gestion devraient permettre une unité d'aménagement entre ces espaces et la forêt pour mieux assurer la transition entre la forêt et le bâti.

Evénements particuliers

Enfin, la Commission plaide pour qu'une attention particulière soit apportée aux impacts générés par les activités non seulement internes organisées en forêt mais également par les événements extérieurs (ex. Drohme ou autres).

2. Participation / Formation / emploi

La Commission constate que ce plan de gestion est un outil essentiellement technique qui s'adresse principalement aux professionnels de la gestion forestière. Or, tout comme la ville qui se gère de plus en plus par le biais d'une co-production, il devrait en être de même pour la gestion de la forêt de Soignes.

La Commission s'interroge ainsi sur une vision de gestion récréative et productive à 25 ans. Il y aurait lieu de s'ouvrir à d'autres types de pratiques en visant une éco-auto-organisation. Pourrait-on intégrer ainsi d'autres types de production dans le cadre d'une économie circulaire, plus locale, en lien avec le bois, ou des potagers ou autres suggestions proposées par la société civile participative et créative ?

Ainsi, la Commission est d'avis qu'il y aurait intérêt à y encourager l'approche éducative en impliquant et intégrant la jeunesse et le citoyen dans des actions telles que le nettoyage de la forêt, en créant des stages, etc. Ce secteur pourrait, en outre, être propice à l'organisation de formations et à la création d'emploi dans le domaine de la filière bois et de la maintenance de la forêt.

Dans cette optique, des échanges via le PREC et avec la Confédération de la Construction auraient tout leur sens pour développer des projets communs.

Cependant la Commission estime que la forêt reste un « sanctuaire » et qu'il s'agira de préserver un équilibre délicat entre la préservation de l'évolution naturelle de cette forêt et les interventions humaines.

Elle estime donc important, d'autant que la fréquentation de la forêt ne cesse d'augmenter, de donner les moyens à Bruxelles Environnement pour développer des activités encadrées.

3. Accessibilité

En vue de garantir un usage de la forêt et une accessibilité à tous, et particulièrement aux PMR (poussettes, chaises,...), la Commission trouve important que le réseau de voies asphaltées ou bétonnées soit clairement indiqué sur les plans des itinéraires en forêt (comme le sont les parkings accessibles PMR). De plus, celui-ci permettra à ces usagers d'effectuer un parcours en forêt qui ne se limite pas à un aller-retour sur un tronçon mais qui offre une boucle de plusieurs kilomètres. Les autres types de revêtements étant soit impraticables soit dommageables aux véhicules concernés.

4. Meilleure communication

Ainsi, et au vu de la fréquentation de plus en plus intense de la forêt de Soignes, il est nécessaire de mieux conscientiser et impliquer le public dans la gestion de la forêt. La Commission trouverait intéressant d'élargir la communication vis-à-vis du grand public et de donner une meilleure visibilité à l'information particulièrement sensible relative à la gestion de la forêt. Il est en effet important que le public soit informé de la manière dont la forêt est et devra être gérée en prenant en compte les changements climatiques. Cela donnerait plus de corps à l'action publique et inciterait d'autant plus au respect de la forêt de la part du grand public.

Bruxelles Environnement possède déjà un grand nombre de brochures informatives et fort instructives sur de nombreuses questions en relation avec la nature et l'environnement. Celles-ci gagneraient à être encore mieux diffusées et communiquées.